

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12502**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Droit, Economie, Gestion mention Administration économique et sociale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3, UNIVERSITE DE MONTPELLIER I	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III, Président de l'université de Montpellier I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 314 Comptabilité, gestion, 315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En fonction de l'organisation qui les emploie, qu'elle soit publique, privée ou relevant de l'économie sociale et solidaire, les titulaires de la Licence Administration Economique et Sociale auront pour mission de réaliser les actions retenues par la Direction dans les domaines de la gestion, de l'administration et du social.

Le titulaire de la Licence Administration Economique et Sociale, peut exercer les activités suivantes :

- Intervenant sur tout problème d'organisation générale en milieu administratif ou industriel et dans celui des services, il organise et coordonne pour un supérieur hiérarchique la rédaction et la transmission des informations essentielles à la structure qui l'emploie. A ce titre, les missions qui lui sont confiées peuvent concerner :

L'évolution générale de la structure

L'organisation, l'amélioration et l'harmonisation des postes de travail, des fonctions, des procédures

L'implantation et la mise en œuvre de matériels, de locaux, de postes de travail, de technologies nouvelles

- Il diagnostique les points forts et les points faibles d'une activité, informe et avertit la direction et la conseille, formule des propositions et propose des alternatives de stratégies

- Il applique les objectifs politiques et économiques des instances décisionnaires

- Il exerce une responsabilité d'encadrement technique, administratif, comptable et financier, parfois informatique

- Il supervise, organise et coordonne une équipe de collaborateurs d'un ou plusieurs services.

Grâce à une connaissance de l'environnement économique, juridique et social des organisations publiques et privées des secteurs marchands et non marchands et à des compétences spécialisées dans le management public et privé, le diplômé doit, à l'issue de son cursus être capable de :

- Collecter, traiter, analyser, et diffuser l'information (juridique, économique, sociale...),

- Diagnostiquer les situations de travail sous leurs différents aspects,

- Evaluer les organisations à travers des indicateurs et des grilles d'analyse pertinentes,

- Décrypter les faits économiques et sociaux, analyser les politiques,

- Maîtriser et mettre en œuvre les outils comptables et financiers,

- Maîtriser le vocabulaire et les concepts de droit, économie, gestion nécessaires aux organisations,

- Faire des rapports, comptes rendus et notes de synthèse,

- Mettre en application des politiques, décisions de la direction,

- Anticiper et alerter sur des difficultés de nature juridique, économique, financière, managériale,

- Développer le sens des relations sociales et humaines nécessaires pour comprendre les enjeux d'acteurs et d'organisation au sein de structures de taille, de nature et de secteur variés

- Utiliser des outils informatiques, mathématiques et statistiques

- Maîtriser au moins une langue étrangère (anglais, espagnol ou allemand).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des entreprises, associations, administrations ou collectivités.

- Cadre du secteur privé (marketing, finances, comptabilité, banque, assurance, commerce)

- Cadre du secteur public et parapublic

- Cadre du secteur social

- Second dirigeant des PME (appellation soutenue par la CGPME)

- Assistant de direction des PME.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette Licence pluridisciplinaire propose une 1ère et une 2ème année communes puis se divise en 6 parcours spécialisés en 3ème année

:

- Administration et Gestion des Entreprises (AGE),
- Administration Générale et Territoriale (AGT),
- Commerce et Affaires Internationales (CAI),
- Sciences Economiques et Sociales (SES),
- Développement social (DS),
- Mathématique, Informatique, Statistique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MISASHS)

Conditions d'accès :

Inscription de plein droit en 1ère année pour les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale. Pour l'accès aux différents niveaux, possibilité d'une validation d'acquis (études, expériences professionnelles ou acquis personnels).

La 3ème année de Licence est également accessible par équivalence aux étudiants ayant validé un BTS ou un DUT dans les domaines du tertiaire de gestion, de l'administration (publique ou privée) ou du commerce (après analyse des dossiers et/ou test et audition).

Organisation de la cohabilitation :

La Licence AES cohabilitée UM3/UM1 offre la totalité des parcours (AGE, AGT, CAI, DS, MISASHS et SES) sur deux sites. Les deux premières années de la Licence permettant l'acquisition des connaissances fondamentales en droit, économie et gestion, sont communes aux deux structures tout en présentant une orientation Sciences Humaines et Sociales (SHS) pour l'UM3 et Techniques Economiques et de Gestion (TEG) pour l'UM1.

A partir de la 3e année, chacune des deux universités propose ses propres parcours :

- UM3 : AGE-RH, CAI, DS, SES, MISASHS.
- UM1 : AGE-TEG et AGT.

Les étudiants d'un site peuvent se réorienter vers l'autre au terme de chaque de chaque semestre des L1 et L2 sans perdre le bénéfice des UE précédemment validées.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Les enseignements sont compensables à l'intérieur d'un semestre et à l'intérieur d'une année. Par semestre, la compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients (art 28 de l'arrêté du 23 avril 2002). A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE). Par année universitaire, il y a compensation annuelle entre la note du semestre 1 et la note du semestre 2. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	80%Enseignants-chercheurs et 20% Professionnels.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	École Normale Supérieure de Shanghai (ECNU : East China Normal University). Echanges Erasmus, CREPUQ, AVERROES.

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30/04/2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :